



ARC EN CIEL VOUS INFORME

A compter du 1er octobre 2018, la cotisation salariale d'assurance chômage va être supprimée.

La suppression de cette cotisation salariale va ainsi se concrétiser par une augmentation de votre rémunération d'environ 1%.

Par exemple : pour un salaire brut mensuel compris entre 1500 et 2000 euros, l'augmentation mensuelle attendue à partir d'octobre 2018 sera d'une vingtaine d'euros...**un gain de plus pour les salariés !**

C'est une première avancée !

Arc En Ciel, toujours à vos côtés pour avancer et pour vous renseigner sur vos droits

A AFFICHER